

Liberté Egalité Fraternité

ARRETE PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET RESTRICTION DE CIRCULATION

48 Avenue Pasteur

Entre le 28 mai 2024 et le 07 juin 2024

Création branchement eau potable

N/Réf.: OL/NB/EF - Arrêté n° 2024 - 096

Nous, Maire de la commune de Maule,

Vu le Code de la Route, spécialement l'article R.225,

Vu le code des collectivités locales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2 et suivants,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière modifiés par les textes subséquents,

Vu la demande de création d'un branchement eau potable au 48 Avenue Pasteur à Maule, travaux demandés et exécutés par SUEZ – 78231 – LE PECQ

Considérant que ces travaux nécessitent une interdiction de stationnement ainsi qu'une restriction de circulation pendant toute la durée des travaux.

ARRETONS

<u>ARTICLE 1</u> – Entre le 28 mai 2024 et le 07 juin 2024, l'entreprise SUEZ procédera à des travaux de création d'un branchement d'eau potable. Ces travaux nécessiteront une interdiction circulation et de stationnement sur la zone travaux avec la mise en place d'une signalisation temporaire gérée par l'entreprise en charge des travaux au 48 avenue Pasteur.

ARTICLE 2 - Tout véhicule contrevenant aux dispositions de l'article 1 du présent arrêté fera l'objet d'un procès-verbal.

ARTICLE 3 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Lieutenant commandant le Centre de Secours de Maule,
- Monsieur le Major commandant la Brigade de Gendarmerie de Maule,
- Messieurs le Policier Municipal,
- Madame BRIGNOLI, Directrice des Services Techniques,

Le demandeur.

Fait à Maule, le 26 avril 2024

Olivier LEPRÊTRE

Pour le Maire et par délégation, Le 1^{er} Maire-Adjoint.

veline